

DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES - EXPERTISE : NOMINATIONS EXPERTS PONCTUELS

PUBLIÉ LE 19/05/2025 - MIS À JOUR LE 20/05/2025

Décision n° 2025-34 du 16/05/2025 - Désignation d'un expert externe ponctuel à l'ANSM (BLACHER Jacques)

Le Directeur du GIS EPI-PHARE;

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14;

Décide

Article 1er

M. BLACHER Jacques est désigné expert externe ponctuel auprès de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, jusqu'au 31 décembre 2026.

Article 2

La présente décision sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 16 mai 2025

Mahmoud ZUREIK Directeur GIS-EPIPHARE Epidémiologie des produits de santé ANSM-CNAM